

- **Le réel**, c'est que ces mêmes collègues, classés en fonction de leur âge et de l'échelon ne vont pas pouvoir dérouler suffisamment leur carrière pour bénéficier d'une revalorisation conséquente de leur indice sur la fiche de paie... et donc pour leur retraite.

2 agents de plus de 59 ans ont confirmé leur départ en retraite, plutôt que de prolonger leur activité de 6 mois.

Au vu de tout cela, FAUDRA-T-IL TRAVAILLER AU DELA DE 65 ANS POUR ESPERER GAGNER PLUS ?

Seuls les 8^{ème} échelons avec 4 ans d'ancienneté gagneront 25 points (un agent de plus et un de moins de 59 ans dans le dépt).

Les agents de moins de 59 ans bénéficient peu ou pas du tout du plan d'accompagnement de la fusion DGI/DGCP.

La référence de l'âge retenue cette année (sera-t-elle celle des années à venir ?) rend le système illisible à long terme. En effet, les contrôleurs ne peuvent pas avoir une vision claire de la date à laquelle ils pourront passer CP, cela dépendra de la situation démographique du réseau.

Nous demandons un ordre de critère basé uniquement sur l'échelon puis l'ancienneté dans l'échelon..

Agents retenus :

Tableau au bénéfice de l'âge

N°	Prénom	Nom	Poste	N°	Prénom	Nom	Poste
1	Martine	Guimard	TG - CFD	2	Marie Ange	Louvel	TG - CFD
3	Loïc	Delpech	Paierie Dpt	4	Raymond	Massar	Retiers
5	Christiane	Nicoul	TG - REC	6	Charles	Leballeur	Di - India
7	Danièle	Blot	CEA	8	Patricia	Lorre	TG - DRCA
9	Jean	De Beaunay	Di - India	10	Anne Marie	Gautier	TG - AFPE
11	Brigitte	Fauchoux	TCA				

Agents retenus :

Tableau en fonction de l'échelon et de la note

N°	Prénom	Nom	Poste	N°	Prénom	Nom	Poste
12	Jacques	Ropers	TCA	13	Sylvie	Boutter	Rému
14	Christine	Gombert	Combours	15	Annie	Cormier	I et V amendes
16	Joëlle	Bouthémy	Rému	17	Marie Laure	Toxe	TG - compta
18	Martine	Gilbert	TG - Rec	19	Anie	Hubert	TCA
20	Annick	Desouches	TCA	21	Evelyne	Beaumale	TG - CDC
22	Eliane	Ménager	La Guerche	23	Marie annick	Groheux	TCA
24	Claudine	Ringenbach	TCA	25	Brigitte	Jamet	TG - Dep
26	Christiane	Esnault	Rému	27	Pierre	Franc	DI - SAU
28	Françoise	Jégou	CRP	29	Martine	Lebéhot	Paierie R
30	Annie	Briand	TG - DSPL	31	Josiane	Briand	PIAA
32	Simonne	Benis	PIAA	33	Martine	Venon	TCA
34	Pierre	Eichelberger	DI - Accord	35	Christine	Rouanet	TG
36	Marie Thérèse	Andre	TCA	37	Béatrice	Riault	TG - Compta

Le reclassement se fera ainsi :

A compter du 31/12/2008, les contrôleurs 7^{ème} échelon seront reclassés CP 5^{ème} échelon (+ 2 points) et ceux du 8^{ème} échelon reclassés CP au 6^{ème} échelon (+1 point, sauf les 2 ayant plus de 4 ans d'ancienneté qui bénéficieront de 25 points) avec ancienneté maintenue.

Concernant les agents retenus sur le tableau « normal », le cumul des 3 dernières notes est de 1,8 point pour 1 agent, 1,3 point pour 4 agents, 1 point pour 3 agents, 0,9 pour 8 agents et 0,8 pour 7 agent. **Ainsi, faute d'avoir obtenu au moins**

0,6 point une année vous êtes obligatoirement exclu de la promotion.

L'ancienneté des agents au 7^{ème} échelon retenus s'étend du 16 juin 2004 au 24 novembre 2007 (4 ont une ancienneté de 2004, 5 de 2005, 9 de 2006 et 5 de 2007) :

Concernant l'ancienneté des 28 agents du 7^{ème} échelon non retenus, 11 agents ont une ancienneté de 2005 et un de 2004.

Si la note comme dans la filière fiscale n'intervenait pas comme critère principal, tous les agents avec une ancienneté de 2004 et 2005 seraient passés CP.

NOUS REITERONS DONC NOTRE INVITATION : FAITES APPEL DE VOTRE NOTATION SI ELLE EST SUSCEPTIBLE DE NUIRE A VOTRE AVANCEMENT : NECESSITE D'AVOIR AU MOINS 0,6 UNE ANNEE.

Les élus CGT	Contrôleur Principal	Viviane Doublet	Paierie Régionale	Christophe Tessier	Châteaugiron
	Contrôleur 1 ^{ère} C	Martine Lebéhot	Paierie Régionale		
	Contrôleur 2 ^{ème} C	Nadia Doualan	C E R	Nelly Méheust	Cesson